



AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL

Date : 26/01/2020

Pays : Algérie

Description de la mission : Effectuer un diagnostic des secteurs prioritaires pour introduire la médiation comme pratique favorisant la cohésion sociale en Algérie.

Nom du projet : Appui au Conseil National Economique et Social d'Algérie

Durée de la mission : 25 jours travaillés sur un contrat de 4 mois à réaliser entre Février 2021 et Mai 2021.

Lieu d'intervention : Algérie ou à domicile

L'offre doit être soumise à l'adresse suivante _____ ou par courrier électronique à l'adresse _____ au plus tard le _____ (**date limite**).

Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par écrit ou par courrier électronique à l'adresse indiquée ci-dessus. [**L'entité chargée du recrutement au PNUD**] répondra par écrit ou par courrier électronique, et enverra à tous les soumissionnaires les copies des réponses écrites avec toutes les clarifications nécessaires, sans mentionner l'auteur de la question.

1. CONTEXTE

Le mouvement populaire enclenché en février 2019, a exprimé et affirmé les fortes aspirations du peuple algérien au changement, à la démocratie, à la justice sociale et économique et à l'État de droit. L'Etat s'est engagé dans des réformes politiques, sociales et économiques inscrites dans le plan d'action gouvernemental du nouveau président de la république, installé en décembre 2019.

Des réformes profondes deviennent plus urgentes avec la situation économique actuelle de l'Algérie, marquée par une baisse des revenus du pays, d'où la nécessité de mettre en place des mécanismes innovants pour rationaliser les efforts de l'Etat et créer des moyens alternatifs pour honorer les engagements de l'Etat envers la catégorie les plus vulnérables.

Comme dans la plupart des autres régions du monde, Covid-19 a perturbé le niveau de vie des citoyens algériens, a secoué les acteurs économiques, avec un impact social considérable sur les modes de vie. Après une transition politiquement chargée, quelques tensions persistent comme en témoigne la poursuite des manifestations du Hirak jusqu'à l'éclatement de la crise sanitaire du covid19.

Il est essentiel de mettre en place des structures et des mécanismes fiables pour un véritable partenariat - entre l'Etat et les citoyens, ainsi qu'entre les acteurs sociaux - de concertation et de dialogue permanent, responsable et pacifique pour assurer la cohésion sociale.

Afin de maintenir la cohésion sociale et de gérer les tensions sociales qui affectent la stabilité et l'économie de l'État, il est dans l'intérêt de toutes les parties de promouvoir les solutions les plus pratiques et les plus judicieuses, par la médiation et la conciliation.

Par ailleurs, le système judiciaire algérien, s'inspirant des principes de l'école moderne de défense sociale, considère également que l'impératif de répondre au principe de l'efficacité dans l'organisation et le fonctionnement du service public à travers l'appropriation de normes internationales et notamment celles en lien avec la mise en œuvre de modes alternatifs de règlement des conflits est devenue une nécessité pour la stabilité sociale du pays.

A cet égard, la législation du travail a consacré des mécanismes de dialogue social pour régler les conflits de travail. En effet, la loi 90-02 du 6 février 1990 relative à la prévention et au règlement des conflits collectifs de travail et à l'exercice du droit de grève prévoit plusieurs mécanismes et mesures pour le règlement des conflits collectifs dans le secteur économique et administratif et consacre le principe de dialogue dans le règlement des différends.

La promulgation du code de procédure civile et administrative en 2008 et son entrée en vigueur en 2009, a également consolidé plusieurs principes juridiques, notamment en ce qui concerne la consécration des modes alternatifs de règlement des litiges à l'instar de la médiation et la conciliation. Les parties disposent alors de trois possibilités extrajudiciaires afin de régler leurs différends : la conciliation, l'arbitrage et la médiation. Cette dernière est codifiée sous les articles 994 à 1005 du code des procédures civiles et administratives algérien.

Dans la réalité ces mécanismes sont souvent ignorés, ce qui mène à des situations de blocage comme c'est notamment le cas dans différents secteurs, en particulier la santé et l'éducation. C'est dans le meilleur intérêt de l'État, des entreprises, des travailleurs, des citoyens et des communautés en général. Le bien-être des citoyens, l'ordre public et la continuité du service public en dépendent.

Notons également l'existence de certaines pratiques traditionnelles algériennes comme le « Tajmaat », ou conseils de sages, pratique localisée notamment dans les régions de la Kabylie et Beni Mzab. Leur étude et compréhension serait également pertinente dans l'optique de leur inclusion dans un modèle national de cohésion sociale articulé autour de la médiation comme outil de dialogue.

La présente étude diagnostique s'inscrit dans l'appui du PNUD au Conseil National Economique et Social, et plus spécifiquement dans un processus de questionnement et de formulation d'une vision algérienne pour la médiation, comme outil de dialogue, d'inclusion, de participation et donc de cohésion sociale s'insérant pleinement dans un cadre humaniste de résolution des différends.

2. ÉTENDUE DES TRAVAUX, RESPONSABILITÉS ET DESCRIPTION ANALYTIQUE DES TRAVAUX PROPOSÉS

Dans le cadre du soutien apporté par le PNUD au CNES, l'expert(e) international(e) sera responsable de la réalisation d'une étude contenant un diagnostic de la réalité de la médiation en Algérie, les types de différends, qui feront l'objet d'un investissement prioritaire de la part du CNES, ainsi qu'une cartographie des parties prenantes à inclure dans l'approche Algérienne (notamment les institutions centrales et locales, les organisations de la société civile, les organisations syndicales et patronales ainsi que les structures communautaires).

Afin de réaliser cette étude, l'expert(e) international(e) pourra compter sur les contributions d'un(e) expert(e) national(e), qui sera notamment en charge d'établir les éléments relevant du contexte algérien. Il est vivement recommandé de consulter les Termes de références pour l'embauche de l'expert(e) national(e).

Avec le soutien de l'expert(e) national(e), et de manière non-exhaustive, le/la consultant(e) sera amené(e) à traiter les questions suivantes, ainsi que toute autre identifiée lors de la réalisation de la consultance :

- *Quels types de différends doivent être couverts par le CNES et quel est l'étendue de leur impact sur la cohésion sociale dans le pays ?* Il existe des différends d'ordre commercial, communautaire, environnemental, familial, religieux, interinstitutionnels, scolaires, ou encore entre l'Etat et les citoyens, ou relevant du travail. Dans chacun de ces domaines il convient d'établir un état des lieux des besoins en médiation et du niveau de cohésion sociale existant.
- *Quels acteurs centraux et traditionnels sont actifs sur la médiation en Algérie ou pourraient en faire usage ?* Dans les Chambres Algériennes de Commerce et d'Industrie mais également au sein du Ministère du Travail, il existe des capacités en médiation et conciliation. Quelles sont leurs résultats ? Peut-on établir des synergies avec ces dernières ? Par ailleurs, le Médiateur de la République a été récemment réintroduit, quelles complémentarités entre le travail du CNES et cette dernière sont envisageables ? Des acteurs intermédiaires comme les syndicats ou associations patronales pourraient également bénéficier des outils de la médiation. Il en va de même pour les organisations de la société civile, ou même les APC au niveau communal.
- *Quelle est l'offre de formation en Algérie ?* Le diagnostic s'attachera également à effectuer un état des lieux des formations existantes en Algérie sur le sujet, ainsi que des cursus pouvant servir de support à l'établissement d'une filière éducative nationale dans le champ de la médiation.

Dans cette optique et de manière indicative, il sera attendu du/de la candidate sélectionné(e) les éléments suivants :

1. La production d'un rapport initial établissant (max. 10 pages) :
 - a. Un rapide état des lieux des outils de médiation et conciliation existant et le type de différends pouvant être couvert ;
 - b. Un rapide état des lieux de la médiation, son cadre normatif, les barrières à sa diffusion ainsi que des filières éducatives existantes en Algérie relevant directement de cette dernière ou pouvant servir de socle ;
 - c. Une liste contextualisée des acteurs nationaux et internationaux pertinents à consulter dans le cadre de l'étude (institutionnel, privé, OSCs, etc) ;
 - d. Sur la base d'une étude documentaire de la cohésion sociale en Algérie et en collaboration avec l'expert(e) national(e) établir une première priorisation des types de différends devant faire l'objet d'une attention accrue pour la médiation ;
 - e. Une courte réflexion sur l'opportunité que représente l'introduction de cette méthode pour améliorer la cohésion sociale du pays et notamment mieux inclure les femmes et les jeunes dans le débat public.
2. Conceptualisation et modération d'un atelier avec les principales parties prenantes de l'étude afin d'enrichir les conclusions préliminaires du diagnostic ;
3. La production d'un rapport final (max. 40 pages + annexes) incluant :
 - a. Une analyse des causes structurelles, immédiates et des facteurs déclencheurs des conflits et violences ;
 - b. Une identification des forces, faiblesses et besoins du système de médiation actuel (accent sur les aspects organisationnels, réglementation, conduite du processus) ;
 - c. Des orientations pour la mise en place d'une stratégie nationale dédiée au renforcement de la cohésion sociale au travers de la consécration des modes alternatifs de règlement de conflits (médiation / conciliation). Elle contiendra notamment :
 - i. Une identification des acteurs clés à inclure dans ce processus et des synergies à établir ;
 - ii. Des pistes pour dynamiser l'utilisation de la médiation comme outil de dialogue social dans les entreprises, les administrations publiques et la société civile et notamment à travers l'intégration de cette méthode dans le cadre normatif algérien ;
 - iii. Une réflexion sur les étapes clés et la pertinence de structurer un écosystème dédié à la profession de la médiation en Algérie avec le CNES comme chef de file de cette pratique (enseignement, inclusion du secteur privé, etc.) ;
 - iv. Des pistes pour une meilleure inclusion des femmes et des jeunes grâce à la médiation dans le dialogue social ;
 - v. Une analyse des leçons apprises, « bonnes pratiques », et normes internationales en matière de médiation et leur adaptation au contexte national ;
 - vi. Des pistes pour développer l'offre de formation en Algérie (les programmes, les infrastructures, les acteurs, l'accréditation, les spécialistes).
 - vii. Une priorisation des besoins identifiés se basant notamment sur une identification des secteurs, segments de la population et aires géographiques faisant l'objet de tensions plus importantes ;
4. Objectif transversal : travailler en binôme avec un(e) consultant(e) national(e), qui travaillera notamment sur les aspects contextuels algériens, et plus généralement en équipe avec le PNUD et le CNES.

Livrables attendus et chronogramme :

Item	Nombre de jours* /date limite par Livrable	Fév -21	Mar -21	Avril-Mai -21	Nombre de jours travaillé s
1	Plan d'action comportant les éléments clés de l'étude à développer				3 Jours
2	Rapport intermédiaire de l'étude diagnostique de la médiation en Algérie contenant notamment des conclusions préliminaires (ce travail bénéficiera du rapport initial de l'expert(e) national(e))				10 Jours
3	Rapport technique de l'atelier consultatif avec les parties prenantes pour l'enrichissement des conclusions préliminaires				3 Jours
4	1 ^{ère} version du rapport final de l'étude diagnostique de la médiation en Algérie (ce travail bénéficiera du rapport intermédiaire développé par l'expert(e) national(e))				4 jours
5	Finalisation du rapport final en collaboration avec l'expert(e) national(e), le CNES, et le PNUD.				5 jours
					25 Jours

3. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

I. Qualifications académiques :

- Doctorat ou Master dans l'un ou plusieurs des domaines suivants : Sciences Sociales, Développement, Droit, Médiation, Psychologie, Communication Non-Violente et autres techniques de dialogue, Sciences Politiques et Relations Internationales ou équivalent.

II. Années d'expérience :

De préférence 10 ans d'expérience professionnelle dont 5 ans dans le domaine de la gestion des conflits, de la médiation, de la cohésion sociale ou d'un domaine connexe sont demandés.

III. Compétences :

Excellentes capacités d'analyse, de synthèse, rédactionnelle et à livrer des recommandations actionnables et stratégiques dans l'optique d'informer un exercice programmatique.

Une expérience préalable dans le domaine de la coopération internationale ainsi qu'une bonne connaissance du travail des Nations Unies serait un avantage.

Une connaissance de l'Algérie, de son contexte national et en particulier de la situation sociale et du travail, constituerait un avantage important.

Une connaissance d'outils comme la théorie du changement, la pensée systémique (*system thinking*) ou encore d'approches itératives comme la pensée créatrice (*design thinking*) sont appréciés.

Une parfaite connaissance de la langue française à l'écrit comme à l'oral est attendue, l'arabe serait un atout.

Capacité à travailler en équipe. L'expert(e) international(e) travaillera en binôme avec un(e) expert(e) national(e), dont le travail se concentrera notamment sur l'identification des acteurs nationaux et l'analyse succincte de la cohésion sociale selon les types de différends.

Eu égard à la situation actuelle, marquée par le COVID-19 et à la difficulté de se rendre en Algérie (une quarantaine obligatoire de 14 jours est imposée à l'entrée), le ou la candidate devra être capable de proposer un plan de travail réaliste avec la possibilité que l'étude, les consultations et l'atelier doivent être réalisés entièrement à distance. Les consultations avec les différentes parties prenantes devant dans ce cas se dérouler à distance, une attention particulière sera donnée à la bonne maîtrise d'outils de communication à distance et de la bonne gestion des limites imposées par ces derniers.

4. DOCUMENTS A INCLURE LORS DE LA SOUMISSION DE L'OFFRE

Les Consultants intéressés doivent soumettre les documents et renseignements suivants pour prouver leurs qualifications :

1. Offre :

(i) Expliquer pourquoi ils sont les mieux qualifiés pour ce travail.

(ii) Tout en prenant en compte les réalités actuelles (COVID-19), les candidat(e)s sont invités à fournir une brève méthodologie de la manière dont ils/elles approcheront et effectueront le travail (le cas échéant).

2. Offre financière

3. CV personnel, en y incluant l'expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références.

5. OFFRE FINANCIÈRE

- **Contrat forfaitaire**

L'offre financière doit indiquer le montant total du forfait, ainsi que les modalités de paiement précises et mesurables (quantitativement et qualitativement) relatives aux résultats concrets (à savoir, si les paiements doivent être échelonnés ou versés en totalité à la fin du contrat). Les paiements sont fonction du résultat, c'est-à-dire, à la livraison des services spécifiés dans les termes de référence. En vue d'assister le service demandeur dans la comparaison des offres financières, le montant forfaitaire de chacune de ces dernières sera détaillé (y compris, les voyages, les indemnités journalières et le nombre de jours de travail prévus.)

Item	Livrables	Nombre de jours	Date échéance	Montant
1	Plan d'action et plan méthodologique comportant les éléments clés de l'étude à développer	3 Jours		
2	Rapport intermédiaire de l'étude diagnostique de la médiation en Algérie contenant notamment des conclusions préliminaires	10 Jours		
3	Rapport technique de l'atelier consultatif avec les parties prenantes pour l'enrichissement des conclusions préliminaires	3 Jours		
4	1 ^{ère} version du rapport final de l'étude diagnostique de la médiation en Algérie	4 jours		
5	Finalisation du rapport final en collaboration avec le CNES et le PNUD	5 jours		
		25 jours		

Voyage :

Sous réserve de faisabilité (COVID-19), tous les frais de voyage envisagés devront être inclus dans l'offre financière. Ils comprennent tous les déplacements pour rejoindre le lieu d'affectation ou le voyage de rapatriement. En général, le PNUD n'accepte pas des frais de voyage supérieurs au prix d'un billet en classe économique. Si le consultant individuel souhaite voyager en classe supérieure, il ou elle devra le faire en utilisant ses propres ressources. En cas de voyage imprévu, les frais de voyage, y compris les billets, les frais d'hébergement et les faux frais au départ et à l'arrivée, doivent

être convenus, entre le service commercial et le consultant individuel concernés, avant le voyage, et seront remboursés.

6. ÉVALUATION

Les consultants individuels seront évalués comme suit :

2. Analyse cumulative

En utilisant cette méthode d'évaluation pondérée, un contrat sera attribué au consultant individuel dont l'offre a été évaluée et déterminée comme étant, à la fois :

- a) Efficace/conforme/acceptable, et
- b) Comme ayant reçu le score le plus élevé, déterminé à partir d'un ensemble prédéfini de critères techniques et financiers pondérés, spécifiques à la demande.

* Poids des critères techniques ; 70

* Poids des critères financiers ; 30

Seuls les candidats qui obtiennent un minimum de XXX point seront pris en compte pour l'évaluation financière

Critère	Notation (max 70 points)
Doctorat ou Master dans l'un ou plusieurs des domaines suivants : Sciences Sociales, Développement, Droit, Médiation, Psychologie, Communication Non-Violente et autres techniques de dialogue, Sciences Politiques et Relations Internationales. Licence-----0 point Master-----8 points Doctorat -----10 points	<i>Note maximale 10 Points</i>
Note méthodologique relative au contenu et l'approche à adopter pour l'exécution de la mission selon ses TDR. Présentation-----5 points Planification-----5 points Cohérence -----5 points Pertinence-----5 points Innovation-----5 points	<i>Note maximale 25 Points</i>

<p>Au moins 05 ans d'expérience dans le domaine de la gestion des conflits, de la médiation, de la cohésion sociale ou d'un domaine connexe sont demandés. (Note max 15 points)</p> <p>Moins de 5 ans -----0 point Entre 05 et 10 ans-----10 points Plus de 10 ans-----15 points</p> <p>Une expérience préalable dans le domaine de la coopération internationale ainsi qu'une bonne connaissance du travail des Nations Unies serait un avantage. (Note max. 05 points)</p> <p>Une connaissance de l'Algérie, de son contexte national et en particulier de la situation sociale et du travail, prouvée par une expérience ou expertise (Note max. 10 points)</p> <p>1 expérience -----5 points 2 expériences -----8 points 3 expériences et plus -----10 points</p> <p>Une expérience avérée dans la modération des ateliers, l'analyse la synthèse des données (Note max. 05 points)</p> <p>1 expérience -----2 point 2 expériences -----3 points 3 expériences et plus -----5 points</p>	<p><u>Note maximale 35 points</u></p>	
--	---------------------------------------	--

Annexe

Annexe 1- TERMES DE RÉFÉRENCE

Annexe 2- CONDITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONSULTANTS INDIVIDUELS.

Annexe 3 - LETTRE DE SOUMISSION AU PNUD CONFIRMANT L'INTERET ET LA DISPONIBILITE DU PRESTATAIRE INDIVIDUEL (IC)